

COMMISSARIAT DE POLICE  
CENTRAL DE MONTPELLIER,  
AVENUE DU COMTE DE MELGUEIL  
34000 MONTPELLIER  
Tel : 04 99 13 50 00  
Fax : 04 99 13 50 59  
Code INSEE : 34172

P. V. : n°2022/013241/07

**AFFAIRE :**

C/X

**Discrimination à raison de  
l'origine, marchandage,  
escroquerie, prise illégale  
d'intérêt.**

**OBJET :**

**DEPOSITION DE  
MME TAUPIN ESTELLE**

# PROCES-VERBAL

PV n° 00691/2022/013241



17265000137

JICAB6/21/31

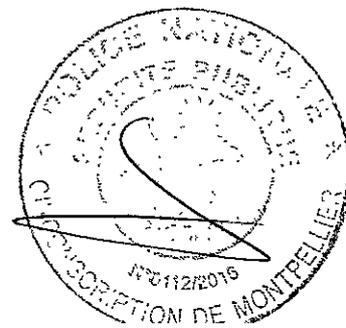
D93

L'an deux mil vingt deux,  
Le six juillet, à neuf heures trente neuf

Nous, NAZIHA BEJAOU  
BRIGADIER DE POLICE  
En fonction à la SD

OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à Montpellier

--- Nous trouvant au service,  
--- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire numéro JICABJI621000031  
délivrée le 08/03/2022 par Madame FREDON Alix, JUGE D'INSTRUCTION au TJ  
MONTPELLIER  
informant contre X  
- Discrimination à raison de l'origine, l'ethnie ou la nationalité - Refus d'un bien ou  
d'un service dans un lieu accueillant du public ou pour en interdire l'accès  
- Marchandage : opération illégale à but lucratif de fourniture de main d'oeuvre  
- Escroquerie  
- Prise illégale d'intérêts par chargé de mission de service public dans une affaire  
dont il assure l'administration ou la surveillance,  
--- Vu les articles 81, 151 à 154-2 du Code de procédure pénale, ---  
--- Avons mandé et constatons que se présente devant nous la personne ci-après  
dénommée qui nous déclare : ---  
SUR SON IDENTITE :  
"Je me nomme TAUPIN Estelle  
Je suis née le 22/07/1973 à AUXERRE (YONNE).  
Je suis de nationalité FRANCAISE.  
Je suis domiciliée à VIC-LA-GARDIOLE 34110 (HERAULT).  
Mon numéro de téléphone personnel est le 06-49-95-67-76.  
Je ne consens pas à recevoir de la Justice et par voie électronique des avis,  
convocations et autres documents en lien avec cette procédure."  
Je ne souhaite pas communiquer mon adresse de domiciliation ---  
--- SUR LES FAITS : ---  
--- Je ne suis ni parent, ni allié, ni au service de la partie civile et je prête serment  
de dire toute la vérité, rien que la vérité ---  
--- Je prends acte des dispositions des articles 114 et 152 du Code de Procédure  
Pénale ---  
--- J'ai bien pris acte de la commission rogatoire pour laquelle mon audition est  
requis ce jour ---  
--- Je ne veux pas être à partie de cette affaire ---  
--- QUESTION : Etes-vous au courant de la plainte avec constitution de partie civile  
déposée le 30/05/2017 par M. AMIAR Fouhed, contre l'IFAR (Institut de Formation  
des Agents de Recherche) ? ---  
--- REPONSE : Oui, suite à votre appel téléphonique ---



--- QUESTION : Que pouvez-vous nous dire de manière générale sur les attitudes des différents intervenants à l'égard de M. AMIAR ? ---

--- REPONSE : Ils ont eu la même attitude avec tout le monde ---

--- QUESTION : Et sur l'attitude de M. AMIAR à l'égard des différents intervenants ?

--- REPONSE : En fait tout allait bien quand ça allait dans son sens et quand c'était pas le cas, ça rentrait dans les conflits, d'un coup il aimait plus l'intervenant ---

--- QUESTION : M. AMIAR dénonce des faits de discrimination à son encontre de la part de Maître Nathalie DAVOISNE (avocate au barreau de Montpellier), que pouvez-vous nous dire sur le comportement adopté par cet intervenant à son égard ? ---

--- REPONSE : Pas grand chose, je sais qu'ils se sont bien pris la tête par rapport à des notations ---

--- QUESTION : Avez-vous été témoin en cours de manifestations racistes de la part de ce professeur à l'égard de M. AMIAR ? ---

--- REPONSE : Non ---

--- QUESTION : M. AMIAR fait état de discrimination de Me DAVOISNE en raison de "sa façon de me parler, en classe elle me provoquait, elle se mettait à côté de là où j'étais assis", qu'avez-vous à dire sur ces agissements ? ---

--- REPONSE : J'ai pas souvenir de ça ---

--- QUESTION : Aussi, il rajoute une phrase qui lui était dégradante "vous croyez que vous avez le niveau mais vous n'avez pas le niveau, vous avez le niveau maternelle", vous souvenez-vous avoir entendu ces propos ? ---

--- REPONSE : Franchement ça date de huit ans, je n'ai pas souvenir de ça ---

--- QUESTION : M. AMIAR soulève qu'elle le dénigrait en cours, qu'elle lui disait "vous y arrivez, vous faites quoi ?, qu'il y avait plus de communication avec lui, confirmez-vous ? ---

--- REPONSE : J'ai pas de souvenir de ça, après Mme DAVOISNE n'était pas très pédagogue, pour moi elle était pas fait pour enseigner, elle pouvait faire des réflexions, mais c'était à tout le monde, ce n'était pas ciblé que sur lui, c'était un manque de pédagogie, elle avait pas la manière de parler ---

--- Pourtant avec elle, il était très bien au départ, il prenait le café jusqu'à ce qu'elle lui mette une mauvaise notation, et là il l'a prise en grippe ---

--- QUESTION : Selon lui, elle le prenait de haut, était est-ce le cas ? ---

--- REPONSE : On en revient toujours, elle est pas pédagogue, il y a des gens qui sont pas fait pour enseigner ---

--- QUESTION : M. AMIAR soulève sa mauvaise notation, après avoir obtenu la note de 10/20 au premier UV, note contestée, il indique qu'il a eu 11/20 au 2ème UV et qu'elle lui a remis sa copie en dernier en lui disant "tout le début c'est vide de sens, la dernière question vous avez bien répondu", il lui a rétorqué "c'est n'importe quoi, au bout de quatre heures, c'est la dernière question qui doit être bâclée", elle lui a répondu "de toute façon AMIAR vous n'êtes jamais content, vous n'avez qu'à saisir Monsieur CONVERSANO et l'association antiracisme, la LICRA", vous souvenez-vous de ces échanges ? ---

--- REPONSE : Non, je sais qu'ils se sont pris la tête mais je ne me souviens pas du contenu ---

--- QUESTION : Pensez-vous que M. AMIAR a subi de la discrimination au niveau de sa notation ? ---

--- REPONSE : Je suis pas enseignante, je n'ai pas lu sa copie, donc je ne suis pas apte à juger ---

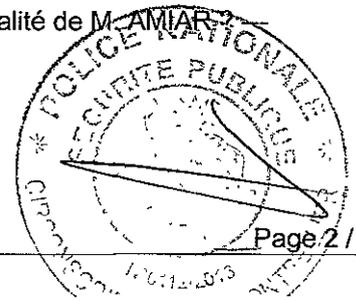
--- QUESTION : Avez-vous constaté des faits similaires quant à la notation, avec les autres intervenants ? ---

--- REPONSE : Elle était dure sur les notations mais c'était pour tout le monde ---

--- Ah oui, il se prenait la tête avec la majorité des intervenants ---

--- Il avait toujours quelque chose à relever, ça partait souvent au conflit ---

--- QUESTION : Comment qualifiez-vous la personnalité de M. AMIAR ? ---



--- REPONSE : Je n'ai pas envie de répondre ---

--- QUESTION : M. AMIAR évoque également des menaces de la part d'un autre intervenant M. AYOUB lors du stage à Marrakech tels que "je vais te casser la gueule, tu dégages" devant le réfectoire, ce dernier aurait même demandé à un serveur de ne pas le servir sous prétexte qu'il ne faisait pas partie du séminaire, vous souvenez-vous de cet événement ? ---

--- REPONSE : Et non, je n'y étais pas à Marrakech ---

--- QUESTION : Quelles relations entreteniez-vous ? ---

--- REPONSE : Au départ ça allait à peu après et après ça s'est dégradé, il était à côté de moi en cours et je ne m'en occupais plus ---

--- QUESTION : M. AMIAR a avancé qu'il était le major de promo, qu'avez-vous à dire ? ---

--- REPONSE : (Mme TAUPIN se met à rire ) Voilà on en revient toujours au même problème "d'EGO, MOI JE", il était très centré sur lui, il ne supportait pas qu'on remette en question son pseudo savoir et il n'acceptait pas les critiques ---

--- Je ne tiens pas à être mêlée à cette histoire, je ne veux plus être contactée, c'est une perte de temps et d'énergie, il ne s'arrêtera jamais de toute façon ---

--- Je tenais à préciser que suite à ses mails incessants, c'était toujours du conflit contre tout le monde, j'ai du mettre tout le monde en courrier indésirable, je ne voulais plus être à partie ---

--- Je n'ai rien d'autre à ajouter ---

--- Après lecture faite personnellement, le déclarant persiste et signe avec nous le présent à dix heures dix ---

Mme TAUPIN

